



Union de Quartier Notre Dame

10 rue Chenoise
uqnd@free.fr
04 57 93 79 59

Union des Habitants du Centre-Ville

3 passage du Palais
uhcv.grenoble@gmail.com



Union de Quartier CBCH

8 rue Sergent Bobillot
unionquartiercbc@gmail.com
06 51 91 42 23

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR ERIC PIOLLE, MAIRE DE GRENOBLE.

Copie : Monsieur Ferrari, président de la Métro
Monsieur Beffre, préfet de l'Isère
Monsieur Véran, député

Quel devenir pour le cœur de ville ?

Monsieur le maire,

Les trois unions de quartier signataires, qui ont l'expertise au quotidien de la situation dans la plus grande partie des rues animées du centre-ville, sont exaspérées et tiennent à vous le faire savoir.

Faisant suite aux réunions publiques organisées avec votre présence, ou l'écho de sollicitations d'habitants et de collectifs qui ne supportent plus la dégradation des conditions de vie dans nos quartiers, les lettres, les démarches, les remarques émises depuis plusieurs mois n'obtiennent pas de réactions de votre part, ou des réponses tardives non convaincantes de vos adjoints.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nouveaux bars ouvrent régulièrement et que de nouvelles terrasses sont accordées en nombre, voire même recommandées, notamment pour animer les rues du nouveau centre piétonnier.

Tout ceci est en complète contradiction avec l'ambition proclamée d'*apaiser le cœur de ville*. Cette expression est un abus de langage exécrable. Il n'est qu'à dépouiller les enregistrements sonores installés par vos services ou encore à écouter les témoignages de l'équipe nocturne de la police municipale pour s'en convaincre.

Nous connaissons votre engagement concernant la santé publique ; or un problème majeur concerne la consommation d'alcool. Nous n'avons pas connaissance de mesures et actions sérieuses et efficaces de la municipalité pour le traiter. Bien plus, l'encouragement à l'animation, qui est la parole officielle aujourd'hui, se traduit par l'explosion des tapages nocturnes (hurlements, violences, dégradations, incivilités) et la surconsommation d'alcool dans les bars et les rues une bonne partie de la nuit. Les conséquences pour la vie des familles qui ne peuvent dormir correctement et des jeunes consommateurs sur le chemin de l'addiction alcoolique, sont graves, au moins autant que les dégâts de la pollution.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons : quels sont votre ambition et votre projet pour l'avenir du centre-ville ? Quelles mesures comptez-vous prendre, dans le cadre de vos pouvoirs de police, pour faire respecter la législation sur les nuisances sonores et la consommation d'alcool sur la voie publique (ci-joint le rappel de 10 points critiques déjà communiqués)

Nous avons besoin d'y voir clair, et vous sollicitons pour expliciter votre politique. A ce titre, nous vous remercions de nous proposer dès que possible une rencontre avec des représentants de nos 3 unions de quartier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus sincères.

Gérard Hudault
Président de l'Union de Quartier Notre Dame

Le CA de l'Union des Habitants du Centre-Ville

Thierry Lefebure
Président de l'Union de Quartier Championnet Condorcet

NB. Nous rappelons notre demande que la mairie intervienne auprès de la préfecture pour revenir à une fermeture réglementaire des bars à 1h du matin.

Points sur lesquels des améliorations sont attendues et une application effective

1. Que vos services exercent une plus grande vigilance sur les autorisations d'urbanisme (PC, AT, DP) et d'exploitation. L'union de quartier doit être informée des demandes d'autorisation de travaux suffisamment à temps pour que des tiers puissent au besoin, s'y opposer.
2. Que les terrasses n'empiètent pas sur les places de stationnement.
3. Que les nouvelles autorisations de terrasses restent limitées aux établissements proposant effectivement une restauration (présence et utilisation d'une cuisine).
4. Que ces autorisations demeurent temporaires et donc réversibles, notamment si l'activité de cuisine vient à cesser.
5. Que les terrasses soient débarrassées au plus tard à 23h, et que leur rangement soit effectué avant cette heure, dans le respect du voisinage (sans bruit).
6. Que la réglementation relative au bruit soit respectée, et pour s'en assurer que des mesures du niveau et des pointes de bruit soient effectuées ou continuent de l'être dans les secteurs les plus concernés ou susceptibles de l'être.
7. Que les Unions de Quartier soient associées à l'élaboration du nouvel arrêté contre le bruit.
8. Que l'arrêté sur la consommation de boissons alcoolisées soit réactivé, rendu public et appliqué (contrôles par la police municipale, les services sanitaires et de sécurité publique, infractions relevées et sanctionnées, y compris en matière d'ébriété sur la voie publique).
9. Que la charte de la vie nocturne soit mise à jour, et imposée à toute nouvelle demande d'activité commerciale nocturne ou changement d'exploitant.
10. Que des interventions auprès du Préfet, du président de Grenoble Alpes Métropole, que des actions juridiques auprès du procureur de la République soient engagées, soit en accompagnement de demandes d'habitants, soit à l'initiative de la municipalité, pour le respect de la loi et de la réglementation et faire cesser les troubles.